

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0562**

commune (s) : Limonest

objet : Cession, à la Commune, d'un immeuble situé 260, avenue Général de Gaulle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 12 janvier 2009**Décision n° B-2009-0562**

commune (s) : Limonest

objet : **Cession, à la Commune, d'un immeuble situé 260, avenue Général de Gaulle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté en date du 23 septembre 2008, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 163 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 136 de la section C et située 260, avenue Général de Gaulle à Limonest.

Il s'agit d'un immeuble élevé sur cave, composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, à usage mixte d'habitation, pour une surface habitable totale de 267,27 mètres carrés, et de commerce, pour une surface utile de 128,73 mètres carrés.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de la commune de Limonest qui réalisera un programme de logements sociaux.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à la Commune, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 490 000 €, conformément à l'avis de France domaine ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la Commune, d'un immeuble situé 260, avenue Général de Gaulle à Limonest.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La recette correspondante sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1205.

4° - Le montant de 490 000 €, ainsi que les frais inhérents à cette transaction, feront l'objet d'une inscription en recettes du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1205.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.